

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2023_5_11

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

**Objet : Décision
modificative n°3 Budget
Commune 2023**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 07 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Décembre 2023

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE de modifier le budget primitif COMMUNE 2023 ainsi qu'il suit :

COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant (€)
D	F	011	60611		Eau et assainissement	- 1 654.00
D	F	011	61521		Terrains	- 8 037.00
D	F	012	64111		Rémunération principale	+ 16 000.00
D	F	65	65311		Indemnités de fonction	+ 680.00
D	I	23	2313	10005	Constructions - Aire de jeux terrain de sports	+ 34 272.00
					TOTAL	+ 41 261.00€

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant (€)
R	F	013	6419		Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 6 989.00
R	I	10	10226	OPFI	Taxe aménagement	+ 34 272.00
					TOTAL	+ 41 261.00€

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

